



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, le 22 septembre 2025 à 12h00.

Sont présent(e)s : Julie Dufour, Mairesse Jean-Marc Crevier Raynald Simard
Kevin Armstrong Carl Dufour Michel Thiffault
Claude Bouchard Serge Gaudreault Jean Tremblay
Jimmy Bouchard Martin Harvey Michel Tremblay
Marc Bouchard Mireille Jean
Jacques Cleary Michel Potvin

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 12h00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AVIS DE MOTION
 - 2.1. Avis de motion-Règlement portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay
 - 2.2. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 11 000 000 \$
 - 2.3. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière et l'alimentation en électricité et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 900 000 \$
 - 2.4. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation en vertu d'un emprunt de 10 000 000 \$
 - 2.5. Avis de motion - Règlement décrétant divers travaux de voirie, réfection, pavage, d'éclairage et de signalisation, de mobiliers urbains, espaces verts et lieux publics en vertu d'un emprunt au montant de 10 500 000 \$
 - 2.6. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction et de réfection de piste cyclable, de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs en vertu d'un emprunt au montant de 5 943 000 \$
 - 2.7. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements et d'accessoires et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 8 000 000 \$
 - 2.8. Avis de motion - Règlement décrétant divers travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'arts et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 510 000 \$
 - 2.9. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics en vertu d'un emprunt de 5 600 000 \$
 - 2.10. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et lieux publics, réfection de bâtiments, pavage, voirie, bordures et trottoirs, éclairage et signalisation (2 196 000 \$)
 - 2.11. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'égout et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 533 000 \$
 - 2.12. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 \$
 - 2.13. Avis de motion - Règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de véhicules spécialisés et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 400 000 \$
 - 2.14. Avis de motion - Règlement décrétant la restauration d'œuvres d'art, la réalisation de projets informatiques et culturels et acquisitions d'équipements spécialisés en vertu d'un emprunt au montant de 2 219 500 \$
3. AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 3.1. Création d'un P - Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration
 - 3.2. Adoption de la Politique de gestion des actifs de la Ville de Saguenay
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 19 septembre 2025.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2025-568

Proposé par Jimmy Bouchard

Appuyé par Mireille Jean

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

REMPLENER le point 6 "SÉANCE TENANTE" par "LEVÉE DE LA SÉANCE"

Adoptée à l'unanimité.

2. AVIS DE MOTION

2.1. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-106 PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Avis de motion

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant le règlement numéro VS-R-2012-106 portant sur les activités sur glace sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 000 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 11 000 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX PERMANENTS RELIÉS À L'EXPLOITATION D'HYDRO-JONQUIÈRE ET L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 900 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquièrre et l'alimentation en électricité et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 900 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉFECTION DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE DE CHAINES DE RUES, DE BORDURES ET TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION EN VERTU D'UN EMPRUNT DE 10 000 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 10 000 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE, RÉFECTION, PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION, DE MOBILIERS URBAINS, ESPACES VERTS ET LIEUX PUBLICS EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 10 500 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation, de mobiliers urbains, d'espaces verts, de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 10 500 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE PISTE CYCLABLE, DE FEUX DE CIRCULATION, DE TRAVERSES PIÉTONNES ET DE TROTTOIRS EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 943 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction et de réfection de piste cyclable, de feux de circulation, de traverses piétonnes et de trottoirs et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 943 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE MACHINERIES, DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACCESSOIRES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 000 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements et d'accessoires et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 8 000 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT, DE GARDE-CORPS, DE PONTS ET D'OUVRAGES D'ARTS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 510 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter divers travaux de réfection de murs de soutènement, de garde-corps, de ponts et d'ouvrages d'arts et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 510 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS EN VERTU D'UN EMPRUNT DE 5 600 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 5 600 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS, MOBILIERS URBAINS ET LIEUX PUBLICS, RÉFECTION DE BÂTIMENTS, PAVAGE, VOIRIE, BORDURES ET TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION (2 196 000 \$)

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts, mobiliers urbains et de lieux publics, de réfection de bâtiments, de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs, d'éclairage et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 196 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.11. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 533 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'égout et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 533 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 850 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter divers honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 850 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.13. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 400 000 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter l'acquisition de véhicules spécialisés et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 400 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

2.14. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART, LA RÉALISATION DE PROJETS INFORMATIQUES ET CULTURELS ET ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 219 500 \$

Avis de motion

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter la restauration d'œuvres d'art, la réalisation de projets informatiques et culturels et acquisitions d'équipements spécialisés et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 2 219 500 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1. CRÉATION D'UN P - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

VS-CM-2025-569

Proposé par Jimmy Bouchard

Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT les lettres du ministère des Transports et de la Mobilité durable confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de 106 310 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026*;

CONSIDÉRANT que cette aide vise à soutenir des travaux d'amélioration des routes sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le versement de l'aide est conditionnel à la présentation de factures attestant des sommes réelles dépensées, acceptées par le ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée à respecter les conditions et obligations prévues aux modalités d'application du programme lors de la signature de la demande;

À CES CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la trésorerie de procéder à la création officielle d'un projet en immobilisation intitulé « Travaux d'amélioration des routes – Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026 », et d'y affecter les dépenses admissibles liées à la subvention de 106 310 \$ de la façon suivante.

CBS	# Dossier	Description	Montant
001	PLL88228	Rue St-Dominique, Jonquière	37 069 \$
002	KTK32343	Rue St-Dominique, Jonquière	10 000 \$
003	HHJ39347	Route Maltais, Jonquière	10 000 \$
004	RGH88287	Route Maltais, Jonquière	10 000 \$
005	AZT34692	Chemin des chutes, La Baie	10 000 \$
006	DRR72267	Chemin des Chutes, La Baie	10 000 \$
007	GHR33929	Route Madoc, Chicoutimi	19 241 \$
		Total	106 310 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.2. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2025-570

Proposé par Kevin Armstrong

Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT que le plan stratégique 2024-2030 prévoit à l'objectif 3.3 que la Ville de Saguenay assurera une saine gestion des actifs et que la présente politique est conforme aux meilleures pratiques en gestion municipale et aux exigences réglementaires ;

CONSIDÉRANT que la gestion des actifs est étroitement liée au plan triennal d'investissement ;

CONSIDÉRANT que la gestion des actifs permet une meilleure identification, évaluation et mitigation des risques afin de préserver la continuité des services essentiels et la valeur des investissements publics ;

CONSIDÉRANT que la gestion des actifs constitue un levier essentiel pour assurer une prestation de services publics de qualité, durable, équitable et efficiente ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite améliorer la rigueur, la cohérence et la transparence de ses décisions en matière d'actifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de renforcer la résilience des infrastructures et la planification des investissements dans un contexte de changements climatiques et de pressions budgétaires ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte la Politique de gestion des actifs municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2025-571

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Martin Harvey

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h13.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 1er octobre 2025.

Julie Dufour, mairesse

Jimmy Turcotte, assistant-greffier de la Ville

JT/sh